

## MAIRIE DE LAUZERTE

### ----- Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 20 Décembre 2012 à 20 heures 30.

L'an deux mil douze et le vingt décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de LAUZERTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard REY, Maire.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

**Présents :** DELTEIL Joëlle, BOILLON Catherine, JOFRE Jacques, MILLS Amanda, REY Bernard, PIERASCO Jean-Franck, MALOTTAUX Jacky, BROTONS Patrick.

**Excusés :** GIORDANA Jean-Claude, AUNAC Jean Luc.

**Absents :** BADOE VINCENT, REY Guillaume, PORTAL Sylvie, MURET Charlotte, CAPMAS Jean-Pierre

**Procurations :** BADOE Vincent, GIORDANA Jean-Claude

**Secrétaire de séance :** Patrick BROTONS.

Invité : Melle Géraldine CLAVEIROLE / SOGEXFO

#### **Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 Novembre 2012 :**

Pas d'objections, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### **❖ OBJET : PROJET DU PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) COMMUNE DE LAUZERTE.**

Rapport du travail réalisé en commission communale (3 réunions) avec la SOGEXFO, dans le cadre de la révision du PLU. Un document complet est fourni aux membres de l'assemblée. La parole est donnée à Mademoiselle CLAVEIROLE de la SOGEXFO qui présente le projet de PADD.

#### **Récapitulatif du document :**

- **AXE 1 : préserver et valoriser le patrimoine paysager bâti, garants du cadre de vie.**  
*Enjeux : préserver l'image de Lauzerte, la qualité du site et des paysages qui assurent l'identité Lauzertine.*
  - Objectif : 1.1 conserver et préserver les richesses paysagères du territoire  
Orientations : Protéger les entités naturelles structurantes du territoire et garantir la pérennité des paysages.
  - Objectif : 1.2 préserver l'authenticité du cadre de vie  
Orientations : Valoriser les éléments du patrimoine bâti, Respecter le caractère du bourg.
  - Objectif : 1.3 préserver les équilibres et les continuités écologiques  
Orientations : Protéger et prendre en compte les milieux naturels sensibles, Prendre en compte la biodiversité et les écosystèmes locaux.
  - Objectif : 1.4 préserver et gérer les ressources naturelles  
Orientations : Economiser les ressources naturelles, Respecter le contexte environnemental.
- **AXE 2 : Organiser un développement urbain raisonné et de qualité cohérent avec le territoire communal.**  
*Enjeux : favoriser l'accueil de nouvelles populations en respectant les fonctions des différents lieux de vie et en prenant en compte l'offre en services, équipements et habitat.*
  - Objectif : 2.1 encadrer et maîtriser l'urbanisation  
Orientations : Programmer une évolution démographique équilibrée assurant le renouvellement de la population, une croissance assortie de l'offre nécessaire en matière de services et équipements.  
Initier un développement plus réfléchi.  
Encourager un développement vigilant sur la qualité urbanistique, architecturale et environnementale des constructions.
  - Objectif : 2.2 affirmer la centralité du bourg  
Orientations : Respecter le caractère du village et conforter son image.

- Objectif : 2.3 veiller au maintien de la mixité sociale

Orientations : Diversifier l'offre en habitat, Répondre aux demandes et besoins des populations actuelles et futures.

- Objectif : 2.4 continuer à organiser le maillage du territoire pour favoriser l'accessibilité

Orientations : Renforcer et sécuriser les liaisons entre les différents lieux de vie, Intégrer les déplacements dans la vie de la commune.

• **AXE 3 : assurer un développement cohérent des activités économiques.**

*Enjeux : conforter la dynamique économique de Lauzerte dans son bassin de vie.*

- Objectif : 3.1 pérenniser l'activité agricole

Orientations : Assurer le maintien de l'activité agricole, moteur de l'économie locale et garante de l'entretien des paysages.

- Objectif : 3.2 diversifier l'activité économique locale

Orientations : Favoriser le développement du tissu économique, Renforcer l'accueil des entreprises, Soutenir la vocation commerciale du faubourg d'Auriac.

- Objectif : 3.3 assurer une diversité dans les activités de tourisme et de loisirs

Orientations : Soutenir le développement touristique et de loisirs.

Tous ces points sont examinés et débattus dans le détail par le conseil municipal. Certaines modifications ont été adoptées et l'ensemble sera repris dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLU.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité ce PADD.

❖ **OBJET : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PIERASCO qui expose que plusieurs demandes de subvention complètes ont été soumises :

- USL Tennis : 700 €

- Association Loisirs Animations de Lauzerte : 1500 €

- Amicale Sapeurs pompiers : 2309 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à la majorité de verser ces subventions qui sont déjà inscrites au budget. (Mme MILLS s'est abstenue pour l'association Loisirs Animations, subvention trop élevée)

Monsieur BROTONS, membre de l'association Loisirs Animations de Lauzerte s'étant retiré lors de l'étude et du vote de la subvention à ladite association, regagne l'assemblée.

❖ **OBJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT NON PREVUES AU BUDGET.**

Comme pour chaque exercice, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement non prévues au budget, dans la limite de 25 % des crédits ouverts aux comptes 20 / 21 / 23 du budget 2012 afin de régler les dépenses nécessaires. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2013 lors de son adoption.

Budget 2012 :

C/20 : 97 377.40

C/21 : 332 388.57

C/23 : 145 859.43

Total :  $575\,625.40 \times 25\% = 143\,906.35\text{ €}$

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2012 aux comptes 20/21/23, soit 143 906.35 €, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2013.

❖ **OBJET : DECISION MODIFICATIVE DM1 AU BUDGET.**

Virements de crédits :

|                                       |                                                |
|---------------------------------------|------------------------------------------------|
| D 2113 terrains aménagés hors voirie  | + 10 000 € plantations signaux                 |
| D 2135 installations générales        | + 15 000 € chauffage Cadamas                   |
| D 21568 autres matériels et outillage | + 3000 € défense incendie                      |
| D 2313-48 Eglise Carces               | + 9 000 € dépassement pour avancement travaux. |

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte ces virements de crédits.

❖ **Objet : CONVENTION SAUR ASSAINISSEMENT.**

**Facturation et perception redevance assainissement collectif de Lauzerte.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la SAUR est chargée de percevoir pour le compte de la commune, la redevance due par les usagers du service public d'assainissement collectif. Le montant correspondant est incorporé à la facture d'eau. Il propose la signature d'une convention avec la SAUR afin de fixer les conditions techniques et financières.

Après lecture de ladite convention, le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de Monsieur le Maire, l'autorise à signer la convention correspondante et tous documents rendus utiles à son application et le charge des formalités nécessaires.

❖ **Objet : CONVENTION POUR LA LOCATION DE LA CANTINE.**

Cette question sera abordée lors d'une prochaine réunion du conseil municipal

❖ **Objet : DEMANDE D'ACQUISITION DE PARTIE DE PARCELLE COMMUNALE PAR MONSIEUR BASSO AU FOIRAIL.**

Monsieur le Maire expose qu'une délibération a été prise lors de la précédente réunion du conseil municipal et qu'elle doit être transmise à Monsieur BASSO.

Cette délibération sera accompagnée d'un courrier demandant à Monsieur BASSO de faire connaître ses intentions à ce sujet.

❖ **OBJET : PRISE DE POSSESSION DE TERRAIN SANS MAITRE LIEUX-DITS AULERY ET DOUELLE.**

Le conseil municipal à l'unanimité délibère favorablement pour la prise de possession de cette parcelle. Un acte définitif est à intervenir, Monsieur le Maire est chargé de le signer et toutes pièces y afférant.

❖ **Objet : CREATION EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE 1<sup>o</sup> CLASSE.**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en raison des besoins de la collectivité, il est nécessaire de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique 1<sup>o</sup> classe.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette proposition et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires au recrutement du nouvel agent. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

❖ **Objet : CREATION EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>o</sup> CLASSE.**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal 2<sup>o</sup> classe.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette proposition et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires au recrutement du nouvel agent. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

❖ **Objet : SUPPRESSION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>o</sup> CLASSE.**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'en raison de la réussite à l'examen d'accès au grade d'adjoint technique 1<sup>o</sup> classe d'un agent il conviendrait à compter du 1<sup>o</sup> janvier 2013, de revoir le poste afférent à l'emploi d'adjoint technique 2<sup>o</sup> classe de la collectivité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la proposition de suppression de ce poste.

❖ **Objet : CREATION EMPLOI TEMPORAIRES A TEMPS NON COMPLET.**

La commune effectue cette année le recensement de la population. Il est nécessaire de créer quatre postes pour les agents recenseurs sur un forfait de 100 h pour la période du 4 janvier au 16 février avec possibilité d'heures complémentaires à la demande de Monsieur le Maire.

❖ **Objet : CADRE DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL.**

Consécutivement au changement de grade de certains agents Monsieur le Maire expose qu'il serait nécessaire de procéder à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 à la modification des articles 3-4 et 5-1 de ce régime. Ces modifications n'entraînent pas de charges supplémentaires.

- article 5-1 : Indemnité d'exercice de mission :

-Adjoint administratif principal 2<sup>o</sup> classe : coefficient d'ajustement maximum : 2.22

- Agent de maîtrise : coefficient d'ajustement maximum : 2.37

-article 3-4 indemnités pour travaux supplémentaires : Monsieur le maire expose que ces indemnités sont à payer mensuellement et non au semestre comme actuellement pour le personnel ayant droit de la collectivité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le principe de ces modifications et charge monsieur le Maire de la faire appliquer.

**Questions diverses :**

• **Travaux de recensement des chemins ruraux :**

Mme MALOTAUX expose qu'elle a effectué un travail de ce type il y a quelques années. Elle le tient à la disposition de la collectivité.

• **Syndicat des ordures ménagères :**

Monsieur JOFRE signale que des conteneurs pour compostage seront mis gratuitement à la disposition des demandeurs par le syndicat en 2013.

Une démonstration de broyage sera organisée.

Un coin de récupération sapins de Noël est à organiser (2 en fait à Lauzerte : foiral, éveillé).

• **Fuite toiture Eglise Saint-Barthélémy :**

Monsieur BROTONS expose qu'on l'a informé d'une grosse fuite dans la toiture de ladite Eglise il l'a constaté ce jour même. L'entrepreneur ayant réalisé la restauration de cette couverture il y a deux ans sera contacté immédiatement.

Monsieur BROTONS rappelle en outre que même si ces travaux ne sont peut être pas prioritaires, il serait souhaitable de penser à la restauration des planchers et escaliers du clocher de cette même Eglise.

• **Chauffage appartement Cadamas :**

Des essais ont été effectués ce jour même et cela fonctionne bien. L'appartement sera mis à la disposition des futurs locataires dès que les travaux en régie effectués par le personnel communal seront terminés (fin d'année 2012).

• **Soirée arbre de Noël de la mairie :**

Le personnel et leurs enfants, les élus sont cordialement invités à cette soirée le Vendredi 21 décembre à la salle de réunion des nouveaux vestiaires de Vignals.

La séance est levée à 23h30

Prochaine réunion : NC

Le secrétaire de séance,

**Patrick BROTONS.**